

AUXON-dit-NON

Association loi 1901, créée en 2008 pour lutter contre la création d'un stockage de déchets nucléaires FA-VL dans la commune d'AUXON (Aube). La présidente de l'association est membre de la CLI du Centre de stockage des déchets nucléaires TFA à Morvilliers, et administratrice de l'association les Amis du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, à quelques km des sites nucléaires.

Le canton de Soulaines avec ses sites nucléaires de Soulaines, Morvilliers et Epohémont a 2 communes productrices de champagne. D'où le risque d'impact des futurs stockages de FA-VL près de Soulaines et de HA et MA-VL à Bure, tout deux en Champagne.

contact //

Adresse :

auxon-dit-non@orange.fr

« NOS QUESTIONS SUR LES IMPACTS ÉCONOMIQUES EN RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE »

// Contexte

Désireux de contribuer à un développement harmonieux et équilibré de notre région, permettez-moi d'attirer votre attention sur le grave risque encouru par l'économie de la région Champagne-Ardenne, et plus particulièrement sur l'image du Champagne par la création du site Cigéo à Bure.

En effet, cette première mondiale d'enfouissement de déchets nucléaires, qui sera donc relayée par tous les médias internationaux, ne peut que nuire à l'image de notre région et plus spécifiquement à notre produit d'exception qui est le Champagne.

Il est évident que ces déchets doivent être gérés, traités et pourquoi pas, valorisés à terme, mais les enfouir dans le sous-sol champenois, c'est risquer de dégrader très fortement l'image de ce terroir d'excellence et d'exception par cette association à une poubelle nucléaire.

Comment pourrions-nous contrer, dans l'actuel contexte de globalisation, cette association d'image quand, en 2006, dans l'Ain, un élevage de dindes touché par la grippe aviaire provoquait un embargo international¹ de 43 pays hors Europe sur le foie gras français ?

Comment ne pas penser aux 30 000 personnes qui travaillent actuellement dans le secteur du Champagne ; et même si le risque sanitaire est actuellement inconnu, il est nécessaire de rappeler que ce dernier était absent lors de l'affaire Perrier, mais qu'il a suffi d'une seule atteinte à son image de pureté pour faire tomber cet autre fleuron pétillant, faisant passer ses ventes annuelles de 1,4 milliards en 1989 à 720 millions un an plus tard², et avec ensuite l'émergence de nouvelles marques américaines générant un impossible retour.

¹ http://www.lemonde.fr/l-epizootie-de-grippe-aviaire/article/2006/03/01/une-quarantaine-de-pays-ont-decrete-unembargo-sur-les-volailles-francaises_746306_685875.html

² http://lexpansion.lexpress.fr/economie/perrier-rame-pour-retrouver-son-peps_17279.html

// Présentation de notre analyse :

Dans ce contexte, deux risques ont été identifiés pour évaluer l'impact de ce projet d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure :

- **Diminution de l'ATTRAIT TOURISTIQUE de la région**
- **Atteinte à l'image de la région, et ses conséquences sur l'AGRO-ALIMENTAIRE**

// Concernant le tourisme

De ces enquêtes³, il apparaît à propos des opinions exprimées que :

- 55% des personnes interviewées ne seraient pas prêtes à réserver à proximité d'un centre de stockage
- Que cet impact serait négatif pour l'acquisition d'une résidence secondaire pour 84% des personnes
- Pour 43% des personnes interrogées, la distance au centre doit être au minimum de 100 kms.
- Que 79% des personnes ne seraient pas disposées à venir dans une base de loisirs à moins de 50 kms d'un centre, 46% considèrent qu'une distance minimale de 100 kms est indispensable entre une base de loisirs et un centre de stockage, et
- Que cette connaissance entraînerait une annulation du séjour pour 58% des personnes
- Que la distance de neutralité se situe vers 167 kms, *soit un impact sur toute la région.*

Par ailleurs, on sait⁴ que le nombre de résidences secondaires régionales s'élève à 25 944, que le nombre d'emplois liés au tourisme est de 13 500, et que ces recettes touristiques sont de 1,360 Mrds d'euros en 2010.

Il est alors facile de montrer que les risques d'impacts sur l'activité touristique pourrait se traduire par des *pertes de 670 à 1 350 postes* dans ce secteur, et *une baisse de l'ordre de 68 à 136 millions d'euros* de recettes touristiques selon deux hypothèses assez conservatoires en regard des opinions exprimées d'une diminution de la fréquentation de 5% et de 10% respectivement.

Pour estimer ces impacts, cette analyse fait suite à une série d'enquêtes sur 750 personnes³ concernant le ressenti d'un tel projet. Puis, sur la base d'hypothèses en lien avec ces ressentis, sont calculés, les enjeux financiers et leurs conséquences en terme d'emplois, pour ces deux pôles économiques régionaux.

Egalement, on ne peut que constater la *future contradiction entre la communication régionale sur les attraits touristiques :*

- La vallée de la Meuse avec ses espaces naturels et ses forêts
- Le triangle sacré du Champagne
- La région des grands lacs avec des richesses naturelles
- Le pays des sources avec les vertus thérapeutiques de ses sources chaudes, et l'implantation d'un tel projet au cœur du *triangle géographique Meuse, lacs et sources, lors d'une campagne médiatique internationale qui ne pourra pas, ne pas avoir lieu.*



³ Enquête nationale réalisée pour le compte des maires de l'Aisne en 1988 sur 750 personnes

⁴ http://www.champagne-ardenne.cci.fr/fr/PDFs_pour_SPIP/Economie_CA/memento_tourisme2010.pdf

// Concernant l'agro-alimentaire

Sur les *750 personnes interrogées*⁵, 136 soit 18% ont déclaré qu'elles ne consommeraient plus jamais de produits provenant d'un département où se situerait un centre de déchets nucléaires, et ce pourcentage s'additionne de 53% de personnes qui consommeraient avec méfiance.

Cela est confirmé par *550 sur 750 personnes*³, soit 73% qui estiment que l'implantation d'un centre de stockage entraînerait une baisse des ventes des productions agro-alimentaires du département concerné.

Les deux principales entreprises agro-alimentaires⁵ de la Haute-Marne totalisent 721 personnes (Bongrain, Entremont). Le Champagne produit phare de la région représente un chiffre d'affaire en 2011 de 4,4 milliards d'euros⁶, avec un total de 30 000 emplois directs⁷, auxquels s'ajoutent environ 120 000 travailleurs saisonniers pour la période des vendanges.

Il suffit maintenant de rappeler les paroles de Jérôme Quiot, Président de l'INAO, Président du syndicat général des vignerons des Côtes-du Rhône en 1995 :

« Faire du site de Marcoule le lieu d'enfouissement des déchets ultimes de la filière nucléaire... ferait courir un très grand risque à l'image de nos vins auprès des consommateurs. », et plus loin, appelle à « éloigner de notre zone de production un projet très dangereux pour notre appellation. »

Maintenant, si on considère une baisse de 15 % des ventes de produits alimentaires des sites des deux géants Bongrain et Entremont, sans même considérer une décision de délocaliser leur production dans un autre département, et également une baisse de 5% ou de 10% du Champagne (les ventes de Perrier avaient diminué de moitié), il est malheureusement possible d'envisager une catastrophe économique qui alors serait estimée à *une perte de 1 600 à 3 100 postes principalement dans l'industrie du Champagne*.

Il n'est pas besoin d'être un grand économiste pour se féliciter de l'exception et de l'excellence du Champagne pour *redouter d'autant plus une dégradation de l'image de ce produit à l'étranger* (environ 50% de la production⁶).

Devons-nous également nous rappeler du *ressentiment des australiens*, ayant encore à l'esprit les essais nucléaires français, de la *sensibilité nouvelle des japonais* envers l'atome suite à Fukushima, et de *la défiance persistante des américains* contre les français au moindre écart (la guerre contre l'Irak a montré les limites de nos accords) avec la possibilité d'une production locale californienne de qualité, pour comprendre que nous ne pouvons pas nous permettre la moindre erreur.

Est-ce que la valorisation des marques de Champagne ne serait pas écornée avec un sous-sol champenois ainsi pollué. Si on ne devait, par exemple, ne prendre que *la marque « Moët et Chandon », celle-ci est estimée en 2011 à 4,383 milliards de dollars*⁸.

Un autre exemple est illustré par le vignoble des coteaux du Tricastin, ce dernier a été obligé de changer de nom : *« Les viticulteurs du Tricastin, qui bénéficiaient d'une AOC depuis 1973, cherchaient depuis des années à se démarquer du complexe nucléaire implanté à partir de 1974-1975 dans trois communes voisines. Une série d'incidents sur ce site, à l'été 2008, a précipité leur décision. Malgré un cortège d'analyses démontrant l'absence de radioactivité suspecte dans le vignoble, l'appellation a perdu 40 % de son volume en deux ans »*⁹. Il ne sera malheureusement pas possible de ne pas associer enfouissement souterrain et terroir, ni de changer de nom de région.

Pourra-t-on ne pas voir ces cohortes de journalistes 'twitter' à la terre entière lors de l'arrivée des milliers de colis radioactifs, quand on a constaté que le passage d'un seul convoi (dernier transport de déchets de la Hague vers Gorleben fin novembre de l'an dernier¹⁰) à mobilisé autant de rancœurs et de contestations, alors que ce ne sont pas moins de 10 000 convois de ce type qui sont attendus à Bure durant la durée de l'exploitation du site.

⁵ http://publications.champagne-ardenne.cci.fr/chiffrescles2012_haute_marne/

⁶ <http://www.champagne.fr/fr/economie/chiffres-clef>

⁷ <http://www.champagne.fr/fr/economie/filiere>

⁸ <http://www.interbrand.com/fr/best-global-brands/best-global-brands-2008/best-global-brands-2011.aspx>

⁹ http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/09/les-vignerons-du-tricastin-vont-rebaptiser-leuraoc_1370014_3244.html

¹⁰ <http://www.spiegel.de/politik/deutschland/0,1518,800489,00.html>

C O N C L U S I O N

En synthèse, nos questions sont les suivantes :

1. A-t-on estimé à sa juste valeur les impacts d'un tel projet dans l'économie non pas départementale, mais régionale ?
2. Un plan de communication de crise est-il déjà prévu pour contrer la dégradation de l'image de la région ou du Champagne, suite à une campagne médiatique d'envergure ?
3. Est-il possible de s'assurer et de prouver la neutralité de ce projet sur l'activité économique de la région ?
4. Quel est le montant du fond prévisionnel de compensation de l'ANDRA ou de l'État en faveur des acteurs économiques de la région qui seront probablement touchés en suivant cette analyse ?
5. Est-ce qu'un fond de procédure et d'expertise est provisionné si des sociétés comme LVMH ou Bongrain devaient déposer des recours pour atteinte et dégradation à l'encontre de l'image de leurs marques ?

